

## Choix à l'inscription

Les choix d'inscription concernant les langues vivantes, les enseignements de spécialité, ainsi que les enseignements optionnels, ne peuvent porter que sur les **enseignements suivis** dans un établissement public ou privé sous contrat (sur la base de la carte des formations arrêtée par la Rectrice de l'Académie), ou avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

### Section européenne/DNL

Le choix de la discipline non linguistique (DNL), en section européenne ou hors section européenne, peut porter sur un enseignement de tronc commun ou de spécialité, qu'il soit ou non suivi par le candidat.

**L'ordre (LVA ou LVB) de la LV de rattachement de la DNL ne peut pas être modifié entre l'année de 1<sup>ère</sup> et l'année de terminale ([NDS ministérielle du 28/07/2021](#)).** L'enseignement de DNL peut être modifié entre l'année de 1<sup>ère</sup> et l'année de terminale, l'évaluation spécifique de terminale portera alors sur la DNL suivie en classe de terminale.

## Baccalauréat Général

### Langues vivantes LVA, LVB ou LVC :

LVA / LVB : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, polonais, portugais, russe, et turc.

LVC : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe.

### Enseignements de spécialité (3 enseignements parmi la liste ci-dessous) :

*Un choix d'inscription complémentaire se fera au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année de première, afin de sélectionner les 2 spécialités conservées en terminale.*

- Arts (au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non) ;
- Biologie-écologie (uniquement dans les lycées agricoles d'enseignement général et technologique) ;
- Education physique, pratiques et culture sportives ;
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Humanités, littérature et philosophie ;
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (Langue suivie en LVA ou LVB ou LVC) ;
- Littérature, langues et cultures de l'Antiquité ;
- Mathématiques ;
- Numérique et sciences informatiques ;
- Physique-chimie ;
- Sciences de la vie et de la Terre ;
- Sciences de l'ingénieur ;
- Sciences économiques et sociales.

### Enseignements optionnels : jusqu'à 3 enseignements dont 1 parmi la liste suivante ainsi que latin et grec :

- LVC ;
- Langue des signes française ;
- Éducation physique et sportive (sauf si spécialité EPPCS suivie) ;
- Arts (au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ;
- Hippologie et équitation, Agronomie-Economie-Territoires ou Pratiques sociales et culturelles (uniquement dans les lycées agricoles d'enseignement général et technologique).

+ Latin  
+ Grec

## Baccalauréat technologique

### Langues vivantes LVA, LVB ou LVC :

LVA / LVB : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, polonais, portugais, russe, et turc.  
LVC : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe.

*Pour le baccalauréat technologique, l'Enseignement technologique en langue vivante (ETLV) est lié à la LVA ou la LVB (inscription en terminale).*

*Pour la série STHR, l'anglais doit obligatoirement être choisi en LVA ou LVB.*

### Spécialités :

ST2S : - Physique-Chimie pour la santé (spécialité de première) ;  
- Biologie et physiopathologie humaines ;  
- Sciences et techniques sanitaires et sociales.

STL : - Physique chimie et Mathématiques ;  
- Biochimie – Biologie (spécialité de première) ;  
- Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire.

STD2A : - Physique-Chimie (spécialité de première) ;  
- Outils et langages numériques ;  
- Design et métiers d'art.

STI2D : - Innovation technologique (spécialité de première) ;  
- Ingénierie et développement durable (I2D) ;  
- Physique-Chimie et Mathématiques.

STMG : - Sciences de gestion et numérique (spécialité de première) ;  
- Management ;  
- Droit et économie.

STHR : - Enseignement scientifique alimentation - environnement (ESAЕ) (spécialité de première) ;  
- Sciences et technologies culinaires et des services ;  
- Economie - gestion hôtelière.

S2TMD : - Economie, droit et environnement du spectacle vivant (spécialité de première) ;  
- Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales ;  
- Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale.

*L'enseignement spécifique (soit de danse, soit de musique, soit de théâtre) est le même pour les deux enseignements de spécialité. Cet enseignement peut être suivi par les élèves inscrits au sein d'un établissement d'enseignement artistique classé ou reconnu par l'Etat et sous réserve d'une convention signée entre l'établissement où est scolarisé l'élève et cet établissement d'enseignement artistique.*

### Enseignements optionnels (jusqu'à 2 enseignements parmi la liste ci-dessous) :

- Arts (au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ;
- Éducation physique et sportive ;
- LVC ;
- Langue des signes française ;
- LCA : latin ou grec.